

## **Conditions générales de livraison**

**Application.** Ces conditions s'appliquent, sauf mention contraire dans les offres, confirmations de commande ou autres accords contractuels de HB-Therm AG, 9015 St. Gallen, Switzerland (ci-après HB-Therm).

**Offres.** Les offres de HB-Therm sont sans engagement. Les délais de livraison indiqués sont des délais indicatifs sans engagement.

**Prix.** Les prix s'entendent nets, départ usine, sans emballage, en francs suisses ou dans la devise spécifiée, et sans TVA. En cas de modification de la commande, des ajustements restent à tout moment possibles.

**Conditions de paiement.** Les règlements doivent avoir lieu dans un délai de 30 jours à compter de la réception des demandes de paiement, ou conformément aux délais de paiement convenus, au domicile de HB-Therm, en francs suisses ou dans la devise de facturation spécifiée, nets et sans aucune déduction.

Si les arrhes ou les acomptes convenus lors de la conclusion du contrat ne sont pas versés conformément aux stipulations du contrat, HB-Therm est autorisé soit à s'en tenir aux termes du contrat soit à résilier le contrat et, dans les deux cas, à demander des dommages-intérêts.

Si le client ne respecte pas les délais de paiement convenus, il doit alors verser un intérêt moratoire de 5 % à compter de la date d'échéance convenue, sans faire l'objet d'une relance.

**Délais de livraison.** Les délais de livraison indiqués dans les confirmations de commande correspondent à la date planifiée de mise à disposition pour l'expédition départ usine de HB-Therm. En cas de non-respect des délais de livraison, dont seul HB-Therm est responsable, le client peut fixer par écrit un délai supplémentaire raisonnable. Si ce délai supplémentaire n'est pas respecté, le client est en droit de résilier le contrat. Toute demande de dommages-intérêts est exclue.

Le délai de livraison est prolongé de manière appropriée si HB-Therm doit arrêter ou réduire sa production suite à une disponibilité insuffisante ou réduite des sources énergétiques (par ex. gaz, électricité). HB-Therm informe immédiatement le client par écrit d'une telle situation. Tout droit à une indemnité de retard ou à une réparation des dommages directs et indirects qui résultent d'un tel retard est exclu.

**Réserve de propriété.** HB-Therm reste propriétaire de toutes ses livraisons jusqu'à réception de l'intégralité du paiement du client, conformément au contrat.

**Transport et emballage.** Les livraisons sont effectuées FCA St. Gallen, Incoterms 2020. Les désirs particuliers concernant l'expédition, le transport et l'assurance doivent être communiqués en temps voulu à HB-Therm et seront facturés. L'emballage n'est pas repris.

**Contrôle et réclamation en cas d'anomalie.** Conformément à l'usage, HB-Therm contrôle les marchandises à livrer avant leur expédition. Le client doit déclarer toute anomalie par écrit à HB-Therm dans les 10 jours suivant la réception. S'il ne le fait pas, les livraisons sont considérées comme acceptées. Les dommages dus au transport doivent être signalés directement à l'entreprise de transport concernée.

**Garantie et exclusion de responsabilité.** Le délai de garantie est de 24 mois après transfert de la propriété et des risques. Le droit à la réparation s'étend à la livraison des pièces de rechange ou à la remise en état dans les ateliers de HB-Therm. L'obligation de garantie ne s'applique pas aux pièces sujettes à l'usure naturelle, en cas de dommages occasionnés par un entretien négligé, un traitement non approprié, le non-respect des consignes de fonctionnement, des interventions ou des réparations non conformes effectuées par le client ou des tiers, ou pour tout autre raison dont HB-Therm n'est pas responsable. Le droit à la réduction et à la conversion ainsi que toute autre prétention de responsabilité (en particulier en cas de dommages-intérêts) sont exclus dans le sens le plus large prévu par la loi.

**Documentations.** Chaque partie contractante se réserve tous les droits sur la documentation qu'elle a remise à l'autre partie contractante. Ces documents ne peuvent être rendus accessibles à des tiers ou utilisés en dehors de l'objet du contrat sans le consentement écrit préalable de l'autre partie contractante.

**Protection des données.** HB-Therm est en droit de traiter les données personnelles du client dans le cadre de l'exécution du contrat. En particulier, le client accepte que HB-Therm puisse utiliser et divulguer ces données à des tiers dans le but de traiter et d'entretenir des relations commerciales entre les parties.

**Russie Sanctions.** L'acheteur ou l'importateur s'engage à ne pas vendre, exporter, rapatrier ou utiliser en Russie, directement ou indirectement, la marchandise qui tombe sous le coup des dispositions de l'article 14f de l'Ordonnance instituant des mesures en lien avec la situation en Ukraine" (946.231.176.72) et qui est livrée dans le cadre du présent contrat ou qui y est liée.

**Lieu de juridiction et droit applicable.** Le lieu de juridiction des deux parties contractantes est le siège de HB-Therm. HB-Therm est cependant en droit d'engager des poursuites contre le client sur le lieu du siège de ce dernier. La relation juridique est soumise au droit matériel suisse. Le droit d'achat international ne s'applique pas.